

**Direction de l'offre médico-sociale**

Affaire suivie par :  
Lucile DIEU – 02.38.77.34.13

Le 17 mars 2021

**Objet :** Appel à candidatures pour la création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) dans le département du Loir-et-Cher

Dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures pour la création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) dans le département du Loir-et-Cher (41).

**Procédure d'appel à candidatures**

**1) Candidats éligibles**

Le candidat porteur doit mettre en évidence le fait qu'il présente les garanties nécessaires à la mise en œuvre du projet présenté en conformité avec le cahier des charges national modifié (instruction interministérielle du 10 juin 2016 – annexe 1) et avec les critères définis par l'Agence Régionale de Santé (annexe 2).

Il transmettra :

- les documents permettant son identification, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social, avec un focus sur l'activité relative à la prise en charge d'enfants autistes.

**2) Pièces justificatives exigées**

**Le candidat devra impérativement déposer un dossier complet.**

Outre les documents concernant sa candidature, le candidat fournira :

- une fiche signalétique de présentation indiquant le territoire couvert ;
- tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, comportant notamment un budget prévisionnel de l'UEMA en année pleine ;
- la répartition prévisionnelle des effectifs de personnels par type de qualifications en nombre et ETP en distinguant le personnel salarié de l'établissement et le personnel extérieur ;
- l'avant-projet d'établissement ;
- le projet de livret d'accueil ;
- le projet de règlement de fonctionnement ;
- le calendrier de réalisation du projet.

### **3) Explication de la procédure**

#### Modalités de publicité et d'accès aux appels à candidatures :

L'appel à candidatures et ses annexes (cahier des charges, critères et grille d'évaluation) sont publiés sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – rubrique « Appels à projets / candidatures / manifestations d'intérêts ».

#### Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées :

Le dépôt des projets se fait uniquement par voie dématérialisée, via la plateforme « Démarches simplifiées ».

Pour accéder à l'appel à candidatures sur la plateforme, le candidat doit se rendre sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-candidatures-2021-ars-cvl-creation-uema-41>

Une notice explicative pour vous accompagner dans l'utilisation de la plateforme est disponible en annexe, téléchargeable sur le site Internet de l'ARS centre-Val de Loire.

La procédure et ses annexes sont également accessibles sur cette plateforme.

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

#### Calendrier de la procédure :

Les candidats peuvent déposer leur dossier **jusqu'au 10 mai 2021 au plus tard.**

#### Modalités d'instruction des projets :

À l'expiration du délai de réception des réponses, les instructeurs s'assurent de la complétude des dossiers, de l'éligibilité des porteurs et de leur adéquation au cahier des charges.

Ils établissent ensuite un avis d'instruction motivé pour chacun des projets déposés.

La commission émet un avis consultatif. Elle pourra proposer un classement des projets par ordre de priorité.

#### Décision de l'ARS :

Le Directeur Général décide du projet retenu et financé après avoir pris connaissance de l'avis de la commission régionale consultative.

Chaque promoteur est informé du résultat de l'appel à candidatures.